



## Appel à projets

### « Culture, paysages et mises en réseau »

## Sur le territoire du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher pour la période 2024-2025

### 1. Cadre général de l'appel à projet

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher porte une démarche visant au développement de la création et de la médiation artistique et culturelle sur l'ensemble de son territoire.

Depuis plusieurs années, il accompagne ses EPCI membres dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, et notamment pour l'élaboration de conventions territoriales pour l'éducation artistique et culturelle.

Depuis 2021, son action se situe à la croisée de 2 chemins :

- Une démarche d'accompagnement de résidences d'artistes sur les 5 intercommunalités du territoire visant à accompagner des projets de création et de médiation artistique et culturelle sur la question des « paysages ». L'idée est ainsi de mêler valorisation et protection des paysages, tout en participant à la création et à la médiation culturelle ;
- Et une démarche de connaissance et de construction d'un diagnostic sur l'ensemble du bassin du PETR. Il s'inscrit notamment pour cela dans un programme national de recherche avec le Ministère de la Culture sur les dynamiques culturelles.

Plus récemment, le processus mis en place dans le cadre du projet de recherche sur les dynamiques culturelles a été riche d'enseignement et a permis d'initier une véritable dynamique entre les collectivités et les acteurs culturels à l'échelle du PETR.

La construction d'un cadre contractuel ambitieux de type « VPCT » (vers un projet culturel de territoire) a ainsi été enclenchée. Ce cadre s'appuie sur les dynamiques locales au sein de chacune des intercommunalités du PETR où il existe déjà de nombreuses initiatives. Il s'articule notamment avec la CTEAC de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

De manière à préfigurer le travail d'animation d'un programme d'action à l'échelle du PETR relatif à un contrat VPCT, il apparaît d'ores et déjà important de travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'objet du présent appel à projet est de poursuivre l'action culturelle sur le territoire du PETR et d'accompagner de manière pragmatique la construction de ce nouveau cadre contractuel, par la réalisation de résidences de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR.

L'objectif poursuivi par le PETR est d'accompagner la réalisation de 5 résidences, à raison d'une par EPCI du territoire. L'idée est de poursuivre par l'expérience la construction du dispositif sur le territoire.

## 2. Historique de la démarche « culture et paysages » du PETR

### Un plan paysage à l'origine de la démarche

Entre 2021 et 2022, le PETR a élaboré un plan de paysage qui a rappelé l'importance et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la vallée du Cher et de la Combraille :

- ⇒ par la présence des gorges du Cher et des vallées sauvages à proximité immédiate des secteurs urbanisés
- ⇒ par la présence de reliefs structurants dessinant les horizons du territoire et offrant des points de vue majeurs sur les paysages (coteaux de la vallée du Cher, balcon de la plaine de la Meuzelle, lignes de crêtes de la Combraille, ...) ;
- ⇒ par la présence du Cher et du Canal de Berry qui juxtaposent deux paysages patrimoniaux, l'un naturel, l'autre ouvragé, contrastés tout au long de la vallée du Cher à l'aval de Montluçon. Le Canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la vallée, à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon-en-Sully sur l'axe de la Vallée du Cher ;
- ⇒ par la présence d'un patrimoine remarquable composé de nombreux châteaux, de sites Patrimoniaux Remarquables (Montluçon, Nérès-les-Bains, Huriel, Hérisson,...), auxquels s'ajoutent plusieurs sites inscrits ou classés au titre des paysages ;
- ⇒ par la présence d'un patrimoine bâti traditionnel, fermes isolées, bâti rural en centre bourgs, petit patrimoine etc.
- ⇒ par l'héritage industriel encore visible notamment aux abords de Montluçon ou Commentry. La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Audes mais aussi en d'autres lieux du territoire ;
- ⇒ par la présence du bocage (Bocage de la Basse Combraille du 12ème siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18ème siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. Un observatoire lui est dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille ;
- ⇒ par la présence de la forêt de Tronçais, héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert : d'une superficie de 11 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode de régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents.

Ces éléments tissent la trame paysagère et patrimoniale du territoire et racontent la façon dont il est habité. Ils révèlent son identité et ancrent son attractivité.





Directement en lien avec ce patrimoine et cette identité, il existe sur le territoire un foisonnement et un véritable potentiel au niveau « Culture – Art de vivre » basé sur les villages et cœurs de ville remarquables, ainsi que sur le spectacle vivant : les villages médiévaux (Ainay-le-Château, Huriel, Hérisson, la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires), et sur le patrimoine thermal (Néris-les-bains).

De nombreuses compagnies professionnelles sont présentes, dont le Théâtre des Ilets - Centre Dramatique National (CDN) de Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat-en-Combraille, Entract' à Commentry etc. ainsi que des résidences de plasticiens.

Il existe également sur le territoire un foisonnement d'acteurs culturels au sens large, à l'image des nombreuses associations de protection et de mise en valeur du patrimoine et de l'histoire locale ainsi que des structures œuvrant pour le développement culturel.

Les démarches artistiques sur le territoire peuvent participer à reconnaître, révéler et ainsi protéger son patrimoine. Elles constituent autant de vecteurs permettant de mettre en récit ces éléments qui font sa singularité. En racontant leur histoire et leur trajectoire dans l'espace et le temps, elles ouvrent également la réflexion sur l'identité du territoire et peuvent permettre de penser son avenir.

L'action culturelle est également un vecteur de liens sociaux. En ouvrant des espaces de socialisation sur le territoire, elle lui donne de l'attractivité.

## **L'organisation d'une « Grande traversée » en 2021 et d'une « semaine des Paysages » en 2022...**

Le paysage s'expérimente, se pratique. Les démarches liées à l'élaboration d'un projet ou d'un plan d'action, quand il a trait au paysage, passe nécessairement par des temps de sensibilisation et d'échanges nourris par la population et les acteurs du territoire.

Ont ainsi été définis, dans le cadre de la démarche relative au plan de paysage, des objectifs de qualité paysagère au sens de la convention européenne du paysage notamment.

C'est dans cet esprit qu'une « grande traversée » a été organisée par l'équipe en charge de l'élaboration du plan paysage. L'idée était de proposer à la population et l'ensemble des acteurs 6 temps de découverte et d'échanges sur les valeurs paysagères du territoire : randonnées à pieds, vélos ou dos d'ânes, propositions artistiques et dégustation de produits locaux.

En 2022, c'est « **la semaine du paysage au PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher** » qui a été organisée du 9 au 16 octobre 2022 selon cette même volonté de sensibilisation et de partage autour du paysage sous toutes ses formes : intervention auprès du milieu scolaire, interventions scientifiques, propositions artistiques, randonnées, dégustation de produits locaux...

### **... Et des actions création et de médiation artistiques et culturelles pour valoriser et sensibiliser autour du paysage**

Dans cet esprit, le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a également engagé en 2022 un premier appel à projets sur le territoire pour l'émergence d'une démarche de création et de médiation artistique et culturelle autour de la question du paysage, avec le soutien du programme européen LEADER.

Les moments de création permettent de mettre en récit le territoire, en racontant son passé et en ouvrant la réflexion sur son avenir.

Plusieurs projets de création et médiation culturelle ont vu le jour sur le territoire, chacun embrassant à leur manière la question du paysage, mais tous proposant un travail de médiation artistique et culturelle avec les habitants et un aller-retour entre création et médiation.

### **... Un précédent appel à projet pour la période 2023/2024**

Le PETR a mené en 2023 un appel à projets pour la période 2023-2024, pour l'accompagnement de projets couvrant les années scolaire 2023/24 et 2024/25.

Les propositions sélectionnées se sont inscrites dans la réflexion du PETR, en déclinant un propos en lien avec le paysage selon l'une des 3 thématiques suivantes :

- **Paysage et itinérance douce,**
- **Paysage et biodiversité,**
- **Paysage et renaturation.**

3 projets ont déjà été menés au 1<sup>er</sup> semestre 2024, avec 2 temps forts organisés dans le cadre du projet « des marches culturelles » porté par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avec le soutien du programme LEADER. 2 autres projets sont actuellement en cours pour une restitution prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

### 3. L'appel à projet pour la période 2024/2025

#### Une approche sensible du paysage

A travers la question « Et si on habitait là ? », le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a souhaité, dès l'élaboration de son nouveau projet de territoire en 2019-20, mettre au cœur de sa stratégie la notion « d'habiter ».

« Habiter » est ici entendu comme un processus actif où, tour à tour, l'individu façonne et se laisse façonner par son environnement. C'est l'interaction, dans un espace délimité, de la sphère du collectif et du public avec celle du personnel et de l'individuel. L'espace dont on parle devient alors plus qu'un simple « décor ». Il s'agit, à part entière, de l'un des éléments qui, au-travers de son projet de vie, structurent l'individu, individu qui tour à tour influe sur le territoire. Habiter, c'est donc faire le territoire.

L'approche du paysage que nous souhaitons adopter est la même. Travailler sur le paysage amène à travailler sur la relation que l'habitant entretient avec son environnement.

En effet, le paysage n'est pas simplement à voir comme un décor ou dans un sens strictement lié à un environnement naturel. S'il désigne une partie d'un territoire, il dépend de l'endroit où l'on se place. S'il existe, c'est qu'il a été vu, décrit, ressenti, verbalisé par quelqu'un. C'est une image perçue à un instant t, partagée ou non.

En parlant de perception et de point de vue, s'intéresser au paysage c'est également considérer ceux qui le perçoivent ; mais aussi à ceux qui le font ou l'ont fait. Un paysage véhicule une histoire et même des histoires ; il témoigne d'activités, humaines ou non, et d'un patrimoine naturel ou anthropique. S'intéresser à un ou aux paysages, c'est convoquer tout cela.

En tant que relation entre l'habitant et son environnement, le paysage n'est pas à considérer comme figé. Il est dynamique. Comment les habitants ont-ils façonné le paysage au fil du temps ? Comment est-il perçu aujourd'hui ? De quels phénomènes le paysage peut-il être annonciateur ?... Sont autant de questions ouvertes par cette approche.

L'objet du présent appel à projet est de faire émerger des projets de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avec pour fil conducteur la question des paysages.

L'approche artistique se prête totalement au déploiement de cette démarche sensible.

#### Des projets qui doivent interroger la question de la sensibilisation et de la valorisation des paysages en tant qu'élément patrimonial

Culture et paysages sont des notions malléables, se recombinaient avec différents volets de l'action locale, tels que l'attractivité du territoire, le développement touristique... Elles sont également étroitement liées à celles de patrimoine (naturel, paysager, matériel ou immatériel) et de l'histoire locale.

Les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets devront permettre de travailler le lien que le territoire et ses habitants entretiennent avec les paysages.

- Révéler l'invisible ou bien ce que l'on ne voit plus par habitude ?
- Sensibiliser à la richesse, à la fragilité ou aux transformations des paysages ?
- etc.

Sont des objectifs auxquels le projet pourrait concourir pour alimenter la démarche du PETR la question de la sensibilisation et de la valorisation des paysages.

**Des projets qui doivent favoriser l'interconnaissance des acteurs, la mise en réseau ainsi que la diffusion et l'appropriation de l'offre culturelle par la population locale**

Partager des expériences et des points de vue autour de la notion de paysage devra être une composante importante des projets présentés.

Il s'agira ainsi pour les porteurs de projet de pouvoir faire le lien avec les expériences portées par les associations locales, les communes ou les communautés de communes, notamment en matière de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale ou de protection de l'environnement, alors même que le territoire présente une vraie richesse en la matière. Ce faisant, les projets pourront participer à la mise en réseau des acteurs du territoire.

En travaillant en synergie avec les acteurs du territoire, l'objectif poursuivi est également de renforcer la visibilité de l'action culturelle sur le territoire et de mieux la faire connaître, tant parmi les acteurs eux-mêmes que vis-à-vis du grand public.

#### **4. Le contenu de la candidature**

L'appel à projets est ouvert à des artistes disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires/prestations de services.

Les candidats sont des artistes professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine, culture scientifique, littérature, arts numériques.

Les projets attendus sont des projets de résidence de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. L'appel à projet a pour objectif d'en retenir 5 sur l'ensemble du territoire, à raison d'un par EPCI du PETR.

Nota : même si l'appel à projet concerne des projets de résidence, les projets proposés pourront être également des projets d'évènements ou de diffusion pour l'année 2025, pouvant s'inscrire dans le cadre de l'appel à projet. Le PETR envisage en effet l'organisation d'un évènement autour des thématiques de l'appel à projets au cours de l'année 2025. Ces projets seront analysés selon les mêmes critères que l'appel à projet de résidence. Le PETR ne s'engage cependant pas sur un nombre de projets.

#### **Modalités cadre de la candidature pour les projets de résidence**

Les attendus en matière d'éducation artistique et culturelle vis-à-vis des projets présentés et des équipes artistiques sont similaire à ceux attendus pour des projets présentés dans le cadre d'une CTEAC.

Les équipes artistiques qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation aux arts et à la culture pour construire le projet :

- Les rencontres : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture,
- Pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective,
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les attentes vis-à-vis des équipes artistiques sont les suivantes :

- La création d'une dynamique culturelle en adéquation avec le projet du PETR ;
- Une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions ;
- Un travail qui aura *a minima* une portée à l'échelle d'un EPCI du PETR ;
- La manière dont le projet prend en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle ;
- L'encouragement de la pratique artistique comme un levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie ;
- La valorisation des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...);
- Placer les habitants en tant qu'ambassadeurs de leur territoire ;
- Rendre compte régulièrement du travail mené et accompli auprès du PETR selon un rythme défini avec l'équipe en charge du suivi du projet.

## **Description du projet de résidence et présentation de l'équipe artistique**

Les projets déposés devront préciser les éléments suivants :

- Une note d'intention présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence ;
- Une description du projet et de la démarche. Elle décrira notamment :
  - o L'approche artistique proposée ;
  - o La façon dont le, la ou les artistes se saisissent de la question du paysage au regard des objectifs développés dans la partie 3. de l'appel à projet ;
  - o La présentation du projet de mise en lien avec les acteurs du territoire, sa méthodologie, sa structuration ainsi que sa capacité s'inscrire le réseau de l'action culturelle du territoire et à le développer : quels publics ciblés ? quels modes de participation ? quel processus de mobilisation envisagé ? ;
  - o La capacité de l'équipe et du projet à transmettre sa pratique artistique à un public large ;
  - o La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher le plus d'habitants possible ;
  - o Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants. Nota : il est précisé ici que l'établissement d'un bilan fait partie intégrante du projet proposé.
- Un calendrier prévisionnel précisant, notamment, les périodes d'intervention ciblées, la durée du projet ainsi que le volume d'ateliers de médiation projetés (volume horaire et en nombre) ;
- Une présentation des intervenants : CV des différents artistes, dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe. Il est attendu une équipe professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, ainsi que pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet ;
- Le budget prévisionnel du projet.



## **5. Moyens mis en œuvre par le PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

La bourse délivrée à l'équipe artistique comprend l'ensemble des frais afférents au projet (artistique, administration, coordination, transport, restauration et hébergement si nécessaire). Elle doit également intégrer les frais matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Cette bourse sera prise en charge par le PETER avec l'aide de ses partenaires.

## **6. Suivi**

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe du PETER en lien avec les communautés de communes concernées.

Le PETER facilitera la mise en œuvre du projet en proposant aux équipes artistiques un soutien pour la mise en lien avec les acteurs du territoire et en termes de communication.

Les porteurs de projets sélectionnés seront force de propositions et s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail au PETER. L'équipe artistique veillera, avec l'appui de l'équipe du PETER, à mettre en œuvre une dynamique de communication et de mise en lumière du projet : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

La forme définitive du rendu du projet sera définie par le/les artistes en co-construction avec LE PETER et les partenaires du projet.

## **7. Critères de sélection**

Les projets de résidence seront analysés selon les critères suivants :

- Qualité de l'argumentation et cohérence du projet avec les thématiques et objectifs de l'appel à projet ;
- Faisabilité du projet ;
- Coût du projet ;
- Capacité du projet à s'inscrire dans le tissu de l'action culturelle locale, à permettre l'émergence de lien entre les acteurs et la mise en réseau ;
- Qualité du projet en termes de médiation : implication des écoles et/ou des maisons de retraite et/ou des établissements de santé du territoire, implication des habitants dans la conduite du projet et capacité du projet à s'adresser à tous les publics y compris les plus éloignés de la culture ;
- Cohérence de l'équipe artistique proposée pour la mise en œuvre du projet : équipe professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet.

La capacité du projet à proposer une démarche de coopération avec un autre territoire (en France ou à l'étranger) présentant les mêmes enjeux que le PETER constituerait un atout supplémentaire pour le projet pouvant être également pris en compte.

## **8. Éléments de calendrier :**

L'appel à projets débute le 3 octobre 2024 prendra fin le 12 novembre à minuit.

Le dépôt des projets se fera par mail, à l'attention de la direction du PETR, aux adresses suivantes :

[Vallee.montlucon@wanadoo.fr](mailto:Vallee.montlucon@wanadoo.fr) et [f.clement.vallee.montlucon@gmail.com](mailto:f.clement.vallee.montlucon@gmail.com)

Toute question peut être posée par mail ou par téléphone au : 04 70 05 70 70.

Un contact préalable avec l'équipe du PETR est recommandé avant le dépôt du dossier définitif.

Les projets déposés pourront couvrir les années scolaire 2024/25 et 2025/26. Les premiers projets pourront débiter au 1<sup>er</sup> semestre 2024.